

CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 31 mars 2021, tenue dès 19.30 h au Centre des Deux Thielles Le Landeron.

Présidence : M. Luca Longo

Procès-verbal : Mme Sophie Wahlen, adjointe au chancelier

M. L. Longo, président, PLR : ouvre la séance. Il salue les conseillers généraux, les membres du Conseil municipal et la presse ainsi que les citoyens présents à cette séance. Il cède ensuite la parole à la vice-présidente, Mme J. Moeckli, qui va lire quelques directives relatives à la situation particulière de la Covid-19.

Mme J. Moeckli, vice-présidente, PSN : *« Bonsoir à toutes et à tous, Il m'a été demandé de vous faire part de quelques mesures sanitaires et d'organisation pour cette séance. C'est donc selon les directives de l'OFSP et du plan sanitaire de l'aula du Centre des Deux Thielles que je vous rappelle les mesures suivantes : Tout le monde s'est désinfecté ou lavé les mains avant de pénétrer dans la salle. Chacune et chacun en fera de même en sortant. Pendant toute la durée de la séance le port du masque est obligatoire et ce pour toutes les personnes présentes dans la salle ce soir. Il n'est pas organisé de vestiaire. Vous êtes ainsi invités à utiliser le dossier de votre siège. La sortie de la salle se fera par la rampe ouest, c'est-à-dire celle qui est sur votre gauche. Une signalétique a été mise en place à cet effet. Chaque personne ici présente dispose d'une table personnelle. La distance entre chacune et chacun doit être maintenue tout au long de cette séance. Toute personne qui quitte sa place doit impérativement porter son masque. Cela reste également valable pour quitter la salle. Nous nous abstenons de nous serrer la main. Je vous rappelle aussi qu'il faut tousser ou éternuer dans le creux du coude, malgré la distance entre vous. Sur chaque table, vous trouverez une bouteille d'eau de 33 cl. Aucun verre n'est fourni. Il vous faudra boire directement à la bouteille. Les bouteilles vides peuvent être laissées sur les tables. Je vous demande par contre de prendre avec vous les bouteilles entamées ou pleines. Il est bien sûr interdit de manger dans la salle. Les personnes qui désirent se rendre aux toilettes le feront par le couloir latéral nord, en longeant le couloir de l'office. Elles rendront M. Vincent A Marca, notre concierge, attentif à cela pour qu'il puisse désinfecter les lieux après chaque passage. Pour les prises de parole, elles se feront uniquement et strictement par le biais des micros à disposition. Le masque peut être retiré uniquement pendant le temps de la prise de parole. Il doit être remis immédiatement après. Il est important d'éviter la dispersion d'aérosols dans son entourage pour la sécurité de tout le monde. Je vous demande donc un peu de patience les micros voyagent dans la salle. Aucun regroupement de plus de 5 personnes ne sera autorisé dans le foyer. La séance se déroulera sans pause, en évitant autant que possible les suspensions de séance, cas d'urgence excepté. Je vous remercie de votre attention et du respect de ces consignes. »* Elle repasse ensuite la parole à M. L. Longo, président.

M. L. Longo, président, PLR : félicite M. Julien Niederer pour sa nomination, qui a succédé à M. Colin Treuthardt et félicite également Mme Joëlle Moeckli, qui était absente lors de la dernière séance, pour sa nomination au poste de vice-présidente. Puis, il indique : *« C'est avec plaisir que je vous retrouve ce soir à nouveau au Centre des Deux Thielles en territoire neuchâtelais. J'en profite pour remercier la Commune du Landeron pour cet accueil qui, pour cause de pandémie, dure depuis un certain temps. Laissez- moi, avant d'entamer les affaires de ce soir, avoir quelques mots sur le vote qui s'est déroulé dimanche dernier dans notre Jura bernois. Après des dizaines d'années, Moutier a choisi de quitter notre canton de Berne et divisant au passage l'identité d'une région. J'espère que ce vote démocratique, le plus surveillé de Suisse, sera synonyme d'apaisement pour la population et je souhaite que les racines identitaires prévôtoises puissent trouver un terreau fertile en terre jurassienne. A travers ce vote, nous ne devons pas oublier la francophonie bernoise, la plus touchée par ce départ. Restons solidaires et forts de cette diversité cantonale et mettons-la en avant le plus souvent possible. La Neuveville et les autres communes du Jura bernois sommes fières de cette identité qui nous lie à notre canton et une cohabitation saine est tout à fait possible. La Ville de Bienne, même ne faisant pas partie du Jura bernois, est un très bon exemple de cette richesse culturelle et identitaire bilingue. Comme j'ai conscience que c'est au combien paradoxal de prononcer ces lignes sur l'appartenance cantonale en siégeant nous-mêmes hors de notre canton bernois, je vais m'arrêter là. Mais je réitère sincèrement mes vœux pour l'avenir de La ville de Moutier. Concernant les affaires parlementaires de ce soir, je souhaite mener les débats avec le plus d'impartialité possible. Des débats que j'attends constructifs et pragmatiques. La population attend de nous une politique transparente et*

exemplaire, tous les sujets seront donc traités dans le respect de chacun et de manière démocratique, j'y veillerai. »

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2021
3. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 355'000.- TTC pour la mise en place d'une nouvelle station MT/BT au Chemin des Prés-Guëtins 22 pour l'alimentation du quartier : arrêté du Conseil général (J. Wenger)
4. Demande d'un crédit d'engagement pluriannuel (2021-2024) de CHF 456'000.- TTC pour le changement de l'éclairage public de La Neuveville en LED : arrêté du Conseil général (J. Wenger)
5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 120'000.- TTC pour l'achat de nouvelles décorations de Noël pour la Commune de La Neuveville : décision (J. Wenger)
6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 80'000.- TTC pour l'achat de 3 bornes Smotion : décision (J. Wenger)
7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 150'000.- TTC pour l'assainissement partiel du réseau basse tension à St-Joux et au chemin des Rives : décision (J. Wenger)
8. Crédit d'engagement de CHF 230'000.- TTC pour la réalisation d'un centre médical à La Neuveville – Décompte final : information (A. Kurth)
9. Révision partielle du règlement de l'école à journée continue du Signol'air : arrêté du Conseil général (L. Glatz)
10. Nomination de l'organe de vérification des comptes pour la période 2021-2024 : décision (A. Kurth)
11. Rapport CM en réponse à la motion PSN (D. Bloch) « Paiement d'une partie des jetons de présence des élus au Conseil général, des commissions et des membres du Conseil municipal en bons "Oouh !" » (A. Kurth)
12. Interventions parlementaires et développements
13. Questions simples et traitement
14. Communications

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 34 conseillères et conseillers.

- Forum Neuvevillois (FOR)** : Mmes Känel Céline, Ram-Zellweger Mathilde, Von Dach Stéphanie
MM. Althaus Damien, Canepa Mel, Chapuis Yann, Guillaume Alain, Nicolet Christophe, Weber Stéphane
- Parti Libéral-Radical (PLR)** : Mmes Andrey Odyle, Aeschlimann-Blaser Karin, Honsberger Anne
MM. Burkhalter Luc, Cochet Matthieu, Junod Cédric, Niederer Julien, Teutsch Fabian
- Parti Socialiste Neuvevillois (PSN)** : Mmes Frésard Caroline, Moeckli Joëlle, Petrig Anna, Valentina, Stoepfer Véronique, Wingo Adele, Wingo Helvetia
M. A Marca Patrice
- Parti Les Verts La Neuveville (PVN)** : Mmes Maillat Fanny, Mamie Sabine
MM. Flückiger Samuel, Gagnebin Alain, Kraus Basil, Louis Cyprien, Mamie Richard, Voisard Clovis
- Union démocratique du centre (UDC)** : M. Gutmann Anton Tony
- Excusée** : Mme Orha Sanda (FOR)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2021

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, sans modification.

3. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 355'000.- TTC pour la mise en place d'une nouvelle station MT/BT au Chemin des Prés-Guëtins 22 pour l'alimentation du quartier : arrêté du Conseil général (J. Wenger)

Message du Conseil municipal : « Suite à la construction de nouveaux immeubles au Chemin des Prés-Guëtins 22, de nouvelles demandes d'alimentations électriques à grande puissance sont requises par le promoteur pour les logements créés. Ces futurs bâtiments seraient équipés de panneaux solaires photovoltaïques, ce qui permettrait de réinjecter du courant propre sur le réseau de la Commune de La Neuveville. Relevons que des bornes de rechargement pour les véhicules électriques seraient installées pour les propriétaires/locataires. Afin de répondre au mieux à cette demande, la Commune doit installer une station transformatrice de 17 kV équipée d'un transformateur de puissance bitension de 630 kVa, incluant un jeu de barres 1000 Ampères basse tension, ce qui permettrait d'alimenter cette zone selon la norme EN50160. Toutefois, à titre de remboursement, le promoteur immobilier devra verser la somme de CHF 160'000.- à la Commune de La Neuveville, soit CHF 100'000.- pour diverses taxes communales, ainsi que CHF 60'000.- pour le génie civil de la construction de la nouvelle station MT/BT. En finalité, cet investissement coûterait CHF 195'000.- à la Municipalité.

Station MT/BT	200'000
Câbles moyenne tension	70'000
Génie civil station MT/BT	30'000
Déplacement armoire « Vervas 8 »	30'000
Déplacement de l'infrastructure réseau multimédia	25'000

TOTAL 355'000

Ce projet n'était pas prévu au plan financier (catalogue des investissements) de cette année, car la demande s'est présentée après son établissement. Cette proposition sera présentée sur écran lors de la séance du Législatif. Préavis des commissions de l'équipement et des finances : Les commissions de l'équipement et des finances ont préavisé favorablement cette demande de crédit d'engagement. Le Conseil municipal recommande au Conseil général d'approuver la demande de crédit d'engagement de CHF 355'000.- TTC pour une nouvelle station MT/BT au Chemin des Prés-Guëtins 22. »

M. J. Wenger, conseiller municipal : indique que le service de l'équipement à cinq demandes à soumettre au Conseil général ce soir qui feront l'objet de présentations. M. S. Gallet, chef d'exploitation est présent afin de répondre à toutes questions techniques. Il ajoute ensuite : « Ce projet n'était pas prévu au catalogue des investissements de cette année. Il s'agit par conséquent d'une demande extrabudgétaire. C'est suite à des oppositions, concernant Vervas 8, que le promoteur a dû modifier son projet de garage initial. Ce n'est qu'au mois de novembre 2020, qu'une demande d'un plus grand ampérage (450 ampères) nous a été adressée par le promoteur immobilier. Pour information, pour Vervas 8, ce sont 11 appartements qui sont en phase finale de construction et PG 22 (anciennement Borotec), ce sont 12 appartements qui sont prévus. Comme dit dans le message, ces constructions comprennent des installations photovoltaïques, des bornes pour véhicules électriques et un ascenseur à voitures. C'est pourquoi, la demande est autant élevée en ampérage. Le réseau électrique existant ne peut pas fournir la puissance demandée, en conséquence, la construction d'une station transformatrice MT/BT est nécessaire. Pour ce faire, des tubes seraient installés, le câble moyenne tension 17'000 Volts serait changé afin d'alimenter la nouvelle station. L'ancienne cabine électrique de télévision serait remplacée et grâce à ce projet, nous pourrions rassembler nos installations électriques dans cette future station. Sans revenir sur les coûts qui sont indiqués dans le message de demande, le promoteur immobilier verserait la somme de CHF 160'000.- à la Commune de La Neuveville, soit CHF 100'000.- pour diverses taxes communales, ainsi que CHF 60'000.- pour le génie civil. En finalité, cet investissement nous coûterait CHF 195'000.-. En plus de notre devoir de raccordement, cette station transformatrice va dans le bon sens, pour le futur avec les installations solaires et aussi pour une meilleure qualité de tension dans le quartier au chemin des Prés-Guëtins. »

M. S. Gallet, chef d'exploitation : présente la future station qui sera aménagée au chemin Prés-Guëtins 22.

M. J. Wenger, conseiller municipal : demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. S. Flückiger, PVN : « Nous souhaitons que l'engagement du financement du promoteur immobilier (CHF 100'000.- de taxes + CHF 60'000.- de génie civil) soit une condition à la libération du crédit. Si ce financement n'est pas acquis, nous demandons que la demande de crédit passe à nouveau devant le Conseil général. Avec le financement du promoteur immobilier, le projet, ici présenté, est une solution "win-win" qui permettra aux quartiers alentours d'être équipés de panneaux solaires et de bornes de rechargement pour véhicules électriques, ce qui est un pas dans la bonne direction en ce qui concerne la transition énergétique. Le Parti Les Verts vous recommande donc de voter "oui" à cette demande.

M. S. Gallet, chef d'exploitation : informe que le promoteur aura des taxes à payer avant le commencement du projet. Des servitudes devront être réalisées et tout cela devant un notaire.

Mme O. Andrey, PLR : « Le Parti libéral-radical est un peu surpris sur la manière dont cela s'est passé. Dans l'intérêt de la commune et s'agissant d'un investissement nécessaire à terme, le Parti libéral-radical soutient cette demande d'un crédit d'engagement de CHF 355'000.-. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général accepte cette demande d'un crédit d'engagement de CHF 355'000.- TTC pour la mise en place d'une nouvelle station MT/BT au Chemin des Prés-Guëtins 22 pour l'alimentation du quartier.**

4. Demande d'un crédit d'engagement pluriannuel (2021-2024) de CHF 456'000.- TTC pour le changement de l'éclairage public de La Neuveville en LED : arrêté du Conseil général (J. Wenger)

Message du Conseil municipal : « Le Service de l'équipement propose de remplacer l'éclairage public existant obsolète (luminaires en mercure et sodium basse pression) par des luminaires de styles différents en fonction des quartiers et de les équiper en LED ce qui générerait une substantielle économie d'énergie.

Potentiel d'économies d'énergie et financière en changeant 180 luminaires par année :

Puissance actuelle 2020	302'516 kWh	CHF/annuel 72'604.-	Economie/année en CHF
Puissance année 2021	257'156 kWh	CHF/annuel 61'718.-	CHF 10'886.-
Puissance année 2022	211'796 kWh	CHF/annuel 50'831.-	CHF 10'886.-
Puissance année 2023	166'436 kWh	CHF/annuel 39'945.-	CHF 10'886.-
Puissance année 2024	121'076 kWh	CHF/annuel 29'058.-	CHF 10'886.-

Au bout des 4 ans de l'assainissement de l'éclairage public, la consommation de la Commune de La Neuveville sera réduite de 181'440 kWh pour une économie de CHF 43'544.- par année. Chaque luminaire serait équipé d'un système de gestion électronique permettant d'abaisser la consommation d'énergie en fonction des désirs de la Commune. Aussi, il sera possible de faire de l'extinction nocturne avec ce système. La Commune de La Neuveville compte 720 points lumineux. Il est prévu de planifier ce projet sur 4 ans. Les travaux seraient effectués par le Service de l'équipement (matériel et main-d'œuvre) et il serait prévu de changer environ 180 points lumineux par année.

Les coûts : Année 2021 :

Luminaires et accessoires		108'000
Location nacelle		6'000
TOTAL		114'000

Année 2022 :

Luminaires et accessoires		108'000
Location nacelle		6'000
TOTAL		114'000

Année 2023 :

Luminaires et accessoires		108'000
Location nacelle		6'000
TOTAL		114'000

Année 2024 :

Luminaires et accessoires		108'000
Location nacelle		6'000
TOTAL		114'000

Ce projet est prévu au plan financier (catalogue des investissements) 2021 et il sera présenté sur écran lors de la séance du Législatif. Préavis des commissions de l'équipement et des finances : Les commissions de l'équipement et des finances ont préavisé favorablement cette demande de crédit d'engagement. Le Conseil municipal recommande au Conseil général d'approuver la demande de crédit d'engagement pluriannuel de CHF 456'000.- TTC pour le changement de l'éclairage public de La Neuveville en LED. »

M. J. Wenger, conseiller municipal : *« Cette demande va dans la stratégie énergétique de notre commune. Comme indiqué notre commune de La Neuveville compte 720 points lumineux, dont 120 à 130 points au mercure, lesquels sont interdits depuis le 1^{er} janvier 2017. En cas d'acceptation, la priorité sera évidemment mise sur lesdits luminaires. Le but étant de passer l'entier de l'éclairage public de La Neuveville en LED dans 4 ans, en remplaçant 180 luminaires par année, ce qui nous permettrait de faire une économie d'environ CHF 10'000.-/année, soit environ CHF 43'000.- au terme de cette planification. Ainsi, une économie d'énergie de 60 % serait réalisée. A noter que la durée de vie des luminaires LED est d'environ 20 ans. Seule la tête des luminaires sera remplacée, il va de soi que si un mât est défectueux, il sera changé. Ces nouveaux luminaires permettront d'effectuer l'abaissement de l'éclairage, l'extinction, maintenir un luminaire sur deux allumé ou même éteindre l'éclairage en entier. Toutes ces fonctionnalités passent par une carte SIM et l'accès au programme est administré par le service de l'équipement. Ce système est compris dans l'achat des luminaires et tous les 10 ans, nous devons revoir les abonnements. »*

M. S. Gallet, chef d'exploitation : va présenter le projet des luminaires.

M. J. Wenger, conseiller municipal : demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. M. Cochet, PLR : informe que suite à la discussion de ce point, le Parti libéral-radical et le Parti Forum déposent un amendement conjoint. Il relève que les deux partis ont une même réflexion à ce sujet et l'amendement déposé vise à améliorer l'utilisation des ressources financières, matérielles et humaines en réalisant le changement de l'éclairage sur une durée la plus courte possible pour une économie plus grande.

M. J. Wenger, conseiller municipal : répond que le changement des luminaires est faisable dans les deux ans.

Mme V. Stöpfer, PSN : *« Le Parti socialiste accepte le crédit d'engagement de CHF 456'000.- pour le changement de l'éclairage public. Il est nécessaire, indispensable et correspond à une obligation de se mettre aux normes. Le Parti socialiste salue la possibilité de pouvoir rabaisser voir de pouvoir gérer l'extinction dans le futur avec ce système. »*

M. C. Nicolet, FOR : *« Lors des travaux très constructifs en commission des finances, nous avons évalué que le retour sur cet investissement était intéressant pour notre commune. Le calcul de rentabilité tenant compte d'un niveau d'éclairage avec le nouveau système de même intensité que le système actuel, nous avons identifié que des économies énergétiques et économiques supplémentaires allaient pouvoir être réalisées dès que les LED seront déployées dans notre cité. Pour toutes ces raisons Forum soutient l'approche de la réalisation d'un amendement allant dans le sens de la réalisation de ces travaux durant les 18 prochains mois soit jusqu'à fin 2022 en lieu et place des 4 ans proposés. Cette approche permettra également de déployer une stratégie de modulation de l'intensité lumineuse en fonction des impératifs sécuritaires – écologique – économique. »*

M. T. Gutmann, UDC : souhaite savoir si le hameau de Chavannes est inclus dans ce projet.

M. S. Gallet, chef d'exploitation : répond que c'est le cas.

M. T. Gutmann, UDC : propose d'accepter ce crédit.

M. B. Kraus, PVN : Les calculs ont été faits avec une charge de CHF 0.25. Il souhaite savoir si cela est la charge réelle que la commune paie ou est-ce que des taxes sont déduites sur ce montant ?

M. S. Gallet, chef d'exploitation : répond que c'est ce montant que la commune paie.

M. B. Kraus, PVN : propose d'accepter l'amendement si cela est possible.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote sur l'amendement : **A l'unanimité, le Conseil général décide d'approuver l'amendement qui est de changer la durée des travaux de 4 ans à 2 ans.**

Le président passe au vote de la demande de crédit : **A l'unanimité, le Conseil général accepte cette demande d'un crédit d'engagement pluriannuel (2021-2022) de CHF 456'000.- TTC pour le changement de l'éclairage public de La Neuveville en LED**

5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 120'000.- TTC pour l'achat de nouvelles décorations de Noël pour la Commune de La Neuveville : décision (J. Wenger)

Message du Conseil municipal : « A l'approche des fêtes de fin d'année, les personnes aiment une ambiance chaleureuse, partager un bon thé chaud et admirer les décorations de Noël qui illuminent et embellissent les villes et les villages. C'est pourquoi, le Service de l'équipement désire garder cet esprit de Noël pour le bonheur des grands et des petits, en proposant de nouvelles décorations, afin de remplacer les anciennes qui ont donné leur dernier souffle et dont la plupart ne sont plus fonctionnelles. Un groupe de travail, composé de 4 personnes, a été constitué afin de définir le projet final des illuminations de Noël à présenter au Conseil municipal. Il pourra être élargi par deux membres de la commission des loisirs. Ce projet est prévu au plan financier (catalogue des investissements) 2021. Des idées provisoires d'illuminations seront présentées sur écran lors de la séance du Législatif. Préavis des commissions de l'équipement et des finances : Les commissions de l'équipement et des finances ont préavisé favorablement cette demande de crédit d'engagement. Le Conseil municipal recommande au Conseil général d'approuver la demande de crédit d'engagement de CHF 120'000.- TTC pour l'achat de nouvelles décorations de Noël. »

M. J. Wenger, conseiller municipal : « Pour rappel, l'enveloppe de ce projet a été budgétisée par le Conseil général de l'année passée. Pour information, pour la période de Noël 2020, ce sont des décorations qui ont été mises à disposition par l'entreprise qui s'est chargée de la pose. Vu que les nôtres ont rendu leur dernier souffle. Dans son projet provisoire, l'année dernière le service de l'équipement propose de nouvelles décorations équipées en LED avec une garantie du fournisseur d'environ 10 ans. L'idée est d'impliquer en plus des collaborateurs du service de l'équipement, des membres de la commission de l'équipement et des sports, culture et loisirs en pensant également à la société de développement (SDN). En conclusion, je dirais qu'il faut éviter de reconduire ce qui s'est passé le Noël passé; qui a fâché bon nombre de nos citoyens. Surtout avec la période morose que nous passons. »

M. S. Gallet fait une présentation sur le projet des décorations de Noël.

M. J. Wenger, conseiller municipal : demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. A. Gagnebin, PVN : « Bien entendu, il n'est nullement dans notre intention de remettre en cause la fête et la célébration de Noël. Cependant, la dépense proposée nous questionne. D'une part elle est relativement importante, et d'autre part nous devrions accepter un crédit sans aucune proposition concrète de la part du groupe de travail. On nous demande en quelque sorte de voter un chèque en blanc. Certes, les illustrations présentées ce soir démontrent une volonté de modernisation, et sont

très jolies, mais elles s'inscrivent dans la continuation d'une pollution lumineuse gourmande en énergie. Il y a sans doute moyen de faire plus sobrement tout en préservant la magie de Noël. Il nous semble en effet que l'occasion est idéale pour engager une réflexion approfondie sur la manière d'illustrer en ville la célébration de Noël. Certes, la tradition des illuminations suspendues est bien ancrée, mais il existe sans doute bien d'autres possibilités de décoration, moins onéreuses, que celle qui consiste à moderniser en passant aux LED et en remplaçant des étoiles par d'autres motifs clignotants. Une réflexion de fond doit mener à diminuer la consommation d'énergie tout en préservant la tradition. Innovons à La Neuveville et faisons preuve d'imagination pour donner l'exemple. Nous sommes persuadés que la population est ouverte aux changements (les récentes élections et votations le prouvent) et qu'elle sera sans doute enchantée de découvrir de nouvelles idées pour l'illustration de Noël dans la vieille ville. Encore une fois, nous ne sommes pas opposés à un crédit, mais nous attendons un projet concret et chiffré, proposant un vrai changement de direction. Pour toutes ces raisons, les Verts proposent le renvoi du dossier au groupe de travail afin qu'il recherche des solutions innovantes pour nous présenter un projet résolument tourné vers l'avenir (économies d'énergie) et non un simple toilettage de la tradition de Noël. »

M. C. Nicolet, FOR : *« Le groupe Forum soutient la démarche d'un investissement afin d'offrir une image moderne et chaleureuse spécialement lors des périodes festives. Nous prenons également acte que la commune n'ayant plus de décorations, il est important de trouver une solution. L'approbation d'un crédit de CHF 120'000.- dédié à l'achat de guirlandes et décorations traditionnelles nous semble par contre inadéquat. En effet nous aimerions pouvoir évaluer d'autres possibilités de mettre en lumière notre belle cité. Un système d'éclairage des bâtiments historiques combiné avec des éléments de mobiliers urbains bien pensés, pourraient amener un effet des plus modernes et attrayant. De plus, nous avons la chance de pouvoir bénéficier ici à La Neuveville, au travers de l'Atelier OI, de compétences mondialement reconnues. L'intégration d'une personne de l'Atelier OI au sein de l'équipe de travail, apporterait très certainement une grande valeur ajoutée afin d'offrir une cohérence à nos futurs investissements dans les éclairages de Noël s'intégrant avec le mobilier urbain et l'architecture de notre cité. Pour les raisons évoquées, le groupe Forum recommande l'acceptation de la motion de renvoi et demande au Conseil municipal de revenir au Conseil général avec une proposition à court terme pour l'année en cours et une proposition d'un concept d'éclairage pérenne pour les années suivantes. »*

Mme K. Aschlimann-Blaser, PLR : relève que la réflexion du Parti libéral-radical était en fait pas au niveau du montant mais plutôt de savoir s'il est possible de louer le matériel, de faire des leasings pour pouvoir changer les décorations chaque année et pour ne pas se retrouver dans une situation avec du matériel défectueux.

M. S. Gallet, chef d'exploitation : répond que les locations-leasings sont font. Il relève qu'ils ont des offres de ce type de matériel autour des CHF 90'000.- à CHF 95'000.- en comptant en plus CHF 20'000.- à CHF 25'000.- de pose et de dépose. Il ajoute que pour l'éclairage du mobilier urbain, l'idée est bonne mais ce serait compliqué et très coûteux.

M. C. Nicolet, FOR : souhaite savoir si le Conseil municipal peut réaliser des décorations de Noël cette année même si l'entrée en matière est combattue.

M. A. Gagnebin, PVN : propose le renvoi de cette motion et rejoint l'idée du Parti Forum de renvoyer ce projet au groupe de travail. Il est persuadé que le Conseil municipal trouvera les mots afin d'expliquer cette décision à la population.

Mme O. Andrey, PLR : relève que depuis 3 ans, très peu de décorations sont posées pour les fêtes de Noël. Elle ajoute que surtout dans cette période de pandémie, cela pourrait y ajouter de la joie et de la gaieté.

Mme H. Wingo, PSN : remercie au nom du Parti socialiste le service de l'équipement pour le projet proposé et souligne leur investissement. Elle ajoute que le Parti socialiste aurait accepté le crédit d'engagement mais il aimerait encourager le futur comité du projet à travailler sur la réutilisation possible des illuminations dans d'autres fêtes durant l'année, un design un peu plus intemporel, le respect du patrimoine et la pertinence énergétique des installations.

M. P. a Marca, PSN : indique qu'il rejoint les arguments de M. A. Gagnebin et propose également le renvoi de cette motion pour une étude globale et précise.

M. T. Gutmann, UDC : indique qu'il faut faire confiance à la commission qui conduit ce projet et propose d'accepter cette demande.

M. L. Longo, président, PLR : demande à M. A. Gagnebin de reformuler sa demande de renvoi.

M. A. Gagnebin, PVN : précise qu'il propose le renvoi du dossier au groupe de travail, éventuellement groupe de travail élargi afin qu'il recherche de solutions innovantes pour nous présenter un projet chiffré, tourné vers l'avenir dans le sens de l'économie d'énergie et non un simple toilettage de la tradition de Noël.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote de la motion de renvoi : **par 17 voix positives, 15 voix négatives et deux abstentions, la motion de renvoi est acceptée.**

6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 80'000.- TTC pour l'achat de 3 bornes Smotion : décision (J. Wenger)

Message du Conseil municipal : « L'offre et la demande pour les véhicules électriques étant en plein essor, la Commune de La Neuveville a posé sa première borne Smotion de recharge 22 kW pour deux véhicules à la Promenade Jean-Jacques Rousseau. Les suivantes seraient installées comme suit : Chemin de St-Joux, Place du Marché et Rue du Lac. Celles et ceux qui désirent de plus amples informations concernant les bornes de recharge pour voitures électriques, peuvent consulter le site du SELN en suivant le lien : <https://seln.laneuveville.ch/seln/Particuliers/Electromobilite.html>

Les coûts : 3 bornes Smotion :

Achat 3 bornes	44'000
Génie électrique	16'000
Génie civil	20'000

TOTAL 80'000

Ce projet est prévu au plan financier (catalogue des investissements) 2021 et il sera présenté sur écran lors de la séance du Législatif. Préavis des commissions de l'équipement et des finances : Les commissions de l'équipement et des finances ont préavisé favorablement cette demande de crédit d'engagement. Le Conseil municipal recommande au Conseil général d'approuver la demande de crédit d'engagement de CHF 80'000.- TTC pour l'achat de 3 bornes Smotion. »

M. J. Wenger, conseiller municipal : « Ces bornes ne sont pas rentables pour la Commune mais c'est un service pour les citoyens/visiteurs/touristes qui s'inscrit dans l'air du temps. Cette demande s'inscrit également dans la stratégie énergétique locale. Comme indique le message de la demande, le but serait d'installer trois bornes Smotion de recharge 22kW pour deux véhicules électriques aux places suivantes : une au chemin de St-Joux, une à la Place du Marché et une à la rue du Lac. Au total, il y aurait 5 bornes sur la Commune de La Neuveville, dont 2 déjà installées, à la route du Vignoble 21 et à la Promenade Jean-Jacques Rousseau. Les places de parc seraient de couleur verte avec un panneau de signalisation, selon la loi sur le code civil suisse de la route du 1^{er} janvier 2021. La SACEN s'occupe de gérer la facturation des clients par une carte SIM qui se trouve à l'intérieur de la borne et le tarif est défini par cette société. »

M. S. Gallet, chef d'exploitation : présente les bornes Smotion.

M. J. Wenger, conseiller municipal : demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. L. Burkhalter, PLR : demande si l'emplacement de la Place du Marché est pertinent. Sachant qu'il y aura une réfection de la Place de la Gare et du Marché ainsi qu'une zone piétonne. Il trouve cela dommage.

M. S. Gallet, chef d'exploitation : répond que les bornes peuvent être facilement déplaçables.

M. T. Gutmann, UDC : souhaite savoir pourquoi les bornes ne sont pas rentable pour la commune, comme indiqué dans le message.

M. S. Gallet, chef d'exploitation : relève qu'au vu de l'investissement pour la mise en place des bornes, du service et du remplacement, il faudrait qu'il y ait dans des voitures branchées 24h/24h pour que cela soit rentable.

M. P. a Marca, PSN : indique que le Parti socialiste est favorable à la pose de ces trois bornes et espère avoir une augmentation de voitures électriques.

M. J. Niederer, PLR : indique que le Parti libéral-radical ayant un grand intérêt pour l'environnement ainsi que pour les énergies renouvelables demande d'accepter ce crédit et souhaiterait si possible que les statistiques d'utilisation de ces bornes soient communiquées au Conseil général après quelques mois d'utilisation.

M. S. Flückiger, PVN : « *Nous soulignons le fait qu'il est important que les places de parking soient réservées aux véhicules électriques uniquement et que les conditions de durées de stationnement soient limitées, par exemple : selon les mêmes règles que les places bleues (1h30 équivaut environ à une recharge). Nous souhaiterions toutefois que les coûts d'entretien de ces bornes figurent dans la demande de crédit. Par ailleurs, nous souhaiterions savoir comment ces coûts seront supportés (par exemple : via bénéfices engendrés par la vente du courant électrique ?). La mise en place de bornes de rechargement électrique est un projet réjouissant qui répond à une demande et qui permettra d'accompagner la transition énergétique à La Neuveville. Le Part les Verts vous recommande de voter oui à cette demande.* »

M. S. Gallet, chef d'exploitation : répond que c'est difficile de répondre car il n'a pas assez de recul. Il estime les coûts d'entretien à environ CHF 300.- à CHF 350.- par borne et par année.

M. C. Voisard, PVN : souhaite savoir quel est le tarif par kW.

M. S. Gallet, chef d'exploitation : informe que la table indicative est sur sa présentation. Il ne sait actuellement pas comment la commune va se positionner à ce sujet.

M. C. Nicolet, FOR : « *Le groupe Forum soutien la démarche de déploiement de bornes électriques à La Neuveville et recommande l'acceptation de ce crédit. Nous recommandons l'installation de câbles surdimensionnés afin de prévoir l'extension future pour répondre à la demande croissante. Également nous recommandons d'évaluer les avantages et inconvénients pour notre cité, d'offrir ou de facturer les recharges. Finalement, nous estimons judicieux de réfléchir à des couleurs de bornes s'intégrant bien dans l'architecture environnante.* »

Mme C. Frioud Auchlin, maire : relève que le prix de l'électricité à la revente fourni par la commune est une décision politique qui doit être prise par le Conseil municipal.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **avec 32 voix favorables et deux abstentions, le Conseil général accepte cette demande d'un crédit d'engagement de CHF 80'000.- TTC pour l'achat de 3 bornes Smotion .**

7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 150'000.- TTC pour l'assainissement partiel du réseau basse tension à St-Joux et au chemin des Rives : décision (J. Wenger)

Message du Conseil municipal : « *Les infrastructures du réseau basse tension 400 Volts et de l'éclairage public au Chemin de St-Joux et au Chemin des Rives sont en très mauvais état et nécessitent une réfection partielle pour l'année 2021, comme suit : remplacement du câble de distribution d'énergie en basse tension de la station transformatrice à la cabine de St-Joux, ajout d'une cabine de distribution basse tension, remplacement de l'introduction électrique du restaurant Le Nénuphar et l'alimentation de la future borne Smotion. Afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement, la distribution d'énergie en basse tension et télé-réseau (ADBT) doit être renforcée par : l'ajout d'une armoire de distribution d'énergie en basse tension au Chemin des Rives. Celle-ci sera alimentée par la station transformatrice « Grenetel ». Afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement la distribution d'énergie en basse tension et télé-réseau (ADBT) doit être renforcée par : l'éclairage public. Afin de garantir la sécurité habitants de la localité ainsi que des touristes, un éclairage raisonnable des rues et des chemins est un plus. Le secteur du Chemin de St-Joux est très mal desservi par l'éclairage public. Ce chemin est fréquenté, entre autres, par les participants à diverses manifestations, les utilisateurs de la plage, ainsi que ceux de l'espace grillade / pique-nique*

qui est également très fréquenté le soir. Le Chemin des Rives menant de St-Joux au débarcadère ne sera pas éclairé. Le retour nocturne en direction de la gare de La Neuveville se fait actuellement sous un éclairage très modeste. Le Service de l'équipement propose de remplacer l'éclairage public existant obsolète (luminaires au mercure) par des luminaires sur les candélabres existants et de les équiper en LED, ce qui générerait une substantielle économie d'énergie. Chaque luminaire serait équipé d'un système de gestion électronique permettant d'abaisser la consommation d'énergie en fonction des désirs de la Commune. Aussi, nous pourrions faire de l'extinction nocturne avec ce système.

Les coûts

Génie civil	66'000
Armoires de distribution	30'000
Luminaires LED	4'000
Câbles	20'000
Honoraires externes	30'000

TOTAL 150'000

Ce projet est prévu au plan financier (catalogue des investissements) 2021 et sera présenté sur écran lors de la séance du Législatif. Préavis des commissions de l'équipement et des finances : Les commissions de l'équipement et des finances ont préavisé favorablement cette demande de crédit d'engagement. Le Conseil municipal recommande au Conseil général d'approuver la demande de crédit d'engagement de CHF 150'000. TTC pour l'assainissement partiel du réseau basse tension à St-Joux et au chemin des Rives. »

M. J. Wenger, conseiller municipal : « St-Joux, à futur, cette place devrait être entièrement rénovée. Mais à ce jour, on devrait assainir partiellement les canalisations existantes et nous ne pouvons pas attendre, lesdits, futurs travaux prévus aux environs de 2026-2027. Depuis la station transformatrice de St-Joux, un câble devrait être tiré jusqu'à une nouvelle cabine de distribution. Des sondages devraient être effectués en ouvrant la route afin d'alimenter cette armoire électrique pour redonner de la puissance à l'armoire du terrain de foot, afin qu'il alimente correctement les diverses manifestations qu'il peut y avoir, tel que le Maracaña, et de reprendre l'alimentation du restaurant Le Nénuphar. De plus, il serait prévu d'installer une borne pour voiture électrique, avec 2 places de parc. Dans ce projet, les têtes de l'éclairage public seraient également changées par des luminaires LED, étant donné, que les luminaires de la place St-Joux sont au mercure. Au chemin des Rives, un câble devrait être tiré et cela nécessiterait une cabine de distribution afin de pouvoir alimenter les constructions. De plus, nous avons l'obligation de raccorder les clients en électricité, et à ce jour, nous ne pouvons pas le faire. Ce projet est lié à celui de St-Joux puisque les installations électriques passent par le même câble. Concernant un éclairage public au chemin des Rives, la question qui est revenue en commission. Rien n'est prévu pour le moment, étant donné qu'il s'agit du terrain appartenant à des privés et aux CFF. » Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme J. Moeckli, vice-présidente, PSN : relève que le Parti socialiste salue ce projet d'assainissement qui optimise l'approvisionnement d'énergie, facilite le travail des collaborateurs du service de l'équipement lors d'événements. Elle indique qu'un meilleur éclairage public contribue à améliorer la sécurité dans l'espace public. Elle demande à savoir si pourquoi un éclairage pourrait être étendu au moins jusqu'au sous-voies de la gare, voire jusqu'au débarcadère.

Mme C. Känel, FOR : indique que le Parti Forum recommande l'acceptation de cette demande de crédit d'engagement. Elle relève que M. Gallet a indiqué le fait de diminuer à 10 % au lieu d'éteindre l'éclairage public et souhaite savoir pourquoi.

M. S. Gallet, chef d'exploitation : relève que c'est pour la sécurité public, les interventions de pompiers, police et pour les gens qui rentrent tard.

M. P. a Marca, PSN : demande à M. Gallet s'il serait possible de chiffrer un éclairage pour le chemin des rives.

M. S. Gallet, chef d'exploitation : répond qu'un point représente CHF 2'500.- et qu'il faut en poser un tous les 30 mètres à 35 mètres.

M. T. Gutmann, UDC : demande d'approuver ce crédit d'engagement.

Mme H. Wingo, PSN : demande s'il serait possible de mettre des bandes LED au lieu d'une installation fixe.

M. S. Gallet, chef d'exploitation : répond que cela serait possible en fixant les bandes sur une barrière. Il relève que pour l'instant, il n'y a pas d'infrastructures qui permettent d'installer cela.

M. B. Kraus, PVN : demande d'accepter ce crédit d'engagement afin d'assurer la sécurité et le développement de la zone.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général accepte cette demande d'un crédit d'engagement de CHF 150'000.- TTC pour l'assainissement partiel du réseau basse tension à St-Joux et au chemin des Rives.**

8. Crédit d'engagement de CHF 230'000.- TTC pour la réalisation d'un centre médical à La Neuveville – Décompte final : information (A. Kurth)

Message du Conseil municipal : « Lors de sa séance du 25 septembre 2019, le Conseil général a approuvé une demande de crédit d'engagement de CHF 230'000.- TTC. Les travaux de rénovation de l'ancien cabinet du Docteur Mosimann à la Grand-Rue 2 ont commencé au début janvier 2020 pour s'achever dans les délais impartis et cela malgré la crise sanitaire liée à la Covid-19. Les deux nouveaux médecins (famille Loison) sont entrés en fonction début mai 2020 et se plaisent beaucoup dans notre belle cité. Le crédit d'engagement de CHF 230'000.- se compose de la manière suivante :

Contrat de prestations d'installation de deux médecins (CHF 25'000.-/médecin) : CHF 50'000.-

Système informatique (réseau uniquement) : CHF 10'000.-

Travaux maçonnerie, sanitaire, électricité, architecte : CHF 150'000.-

Matériel d'analyse (petit laboratoire) – Offert par les fournisseurs : CHF 0.-

Divers et imprévus : CHF 20'000.-

Total : CHF 230'000.-

Les frais effectifs :

Contrat de prestations d'installation de deux médecins (CHF 25'000.-/médecin) : CHF 50'000.-

Système informatique (réseau uniquement) : CHF 10'000.-

Travaux maçonnerie, sanitaire, électricité, architecte : CHF 144'284.-

Matériel d'analyse (petit laboratoire) – Offert par les fournisseurs : CHF 0.-

Divers et imprévus (traitement acoustique) : CHF 8'222.-

Total : CHF 212'506.-

Les CHF 50'000.- du contrat de prestations ne seront pas activés, mais viendront impacter les comptes communaux 2020. Le budget a pu être tenu grâce aux jeunes architectes mandatés, qui ont été très présents tout au long du projet, et aussi grâce aux artisans, qui ont non seulement respecté leur devis, mais aussi les délais dans une période difficile et le tout avec un résultat magnifique. L'Exécutif espère que ce nouveau cabinet médical s'inscrira dans la pérennité. Le Conseil général est informé que le crédit d'engagement à disposition, d'un montant de CHF 230'000.- TTC, n'accuse aucun dépassement. »

M. A. Kurth, conseiller municipal : n'a rien à ajouter au message. Il corrige juste que le projet du message n'est pas à la Grand-Rue 2 mais bien à la Route de Neuchâtel 3.

Le Conseil général prend acte de cette information.

9. Révision partielle du règlement de l'école à journée continue du Signal'air : arrêté du Conseil général (L. Glatz)

Message du Conseil municipal : « I. MOTIFS DE LA DEMANDE : L'art. 5 al. 4 du règlement de l'école à journée continue prévoit que le retrait définitif d'un enfant de l'EJC doit être annoncé par écrit à la direction trois mois à l'avance pour la fin d'un mois. La direction de l'EJC a constaté que ce délai est bien trop long et ne permet pas assez de souplesse, notamment pour les leçons SOS devoirs. Il est fréquent qu'un enfant ait besoin de ce service pendant un certain temps et qu'ensuite un autre encadrement s'organise. Un délai d'un mois apparaît comme beaucoup plus adéquat. PROPOSITION DE DISPOSITION À MODIFIER : Art. 5 al.4 Le retrait définitif d'un enfant doit être annoncé par écrit à

la direction un mois à l'avance pour la fin d'un mois. Il est donc proposé au Conseil général d'accepter cette modification. »

Mme L. Glatz, conseillère municipale : indique que la modification demandée ce soir est minime. Elle demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. Y. Chapuis, FOR : indique que le Parti Forum recommande d'accepter cette modification.

Mme V. Stöpfer, PSN : relève que le Parti socialiste trouve que cette modification est adéquate et demande d'accepter cette révision partielle du règlement.

Mme F. Maillat, PVN : « *Le Parti Les Verts recommande d'accepter cette demande de modification qui offre un peu plus de souplesse aux parents, ce que nous saluons.* »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve cette révision partielle du règlement de l'école à journée continue du Signol'air.**

10. Nomination de l'organe de vérification des comptes pour la période 2021-2024 : décision (A. Kurth)

Message du Conseil municipal : « *La société fiduciaire Figema SA à Bienne, dont le directeur est M. Thierry Mathez, expert-réviseur agréé, a été nommée organe de vérification de la Municipalité en 2013 et a déjà révisé huit fois les comptes communaux. Le Conseil municipal vous propose de renommer Figema pour les quatre prochaines années. Pour votre information, la procédure d'appel d'offres a été effectuée auprès de 3 sociétés régionales et une société d'envergure nationale. Une des sociétés régionales n'a pas souhaité faire une offre dans la mesure où elle s'estimait trop proche de notre Commune par l'intermédiaire de ses collaborateurs et donc renonce pour des raisons d'éthique. L'entreprise d'envergure nationale renonce à nous soumettre une offre pour des raisons de compétitivité au niveau du prix de la prestation. En effet, ses honoraires seraient au moins deux fois plus élevés que ceux des concurrents locaux. Ainsi, deux offres sont finalement à prendre en compte : Fiduciaire Soresa SA, Bienne : Cette fiduciaire est très bien implantée au niveau de la révision des communes et a déjà beaucoup de mandats dans le Jura bernois. Notre Commune travaille déjà avec Soresa pour plusieurs syndicats et nous sommes satisfaits de ses services. Le montant de l'offre n'est pas fixe et se situe entre CHF 8'500.- et 9'500.- TTC, sans garantie de dépassement. Fiduciaire Figema SA, Bienne : Figema SA révisé les comptes communaux depuis 8 ans et sa collaboration est efficace, professionnelle et harmonieuse. Figema sait challenger et motiver le service des finances pour tendre vers le meilleur. Son rapport annuel est toujours très clair et compréhensible pour tous et il conduit à une amélioration perpétuelle du service financier. Le montant de l'offre est de CHF 8'800.- (hors TVA, soit CHF 9'478.- TTC) et il s'agit d'un montant fixe. Le montant de cette offre est bien inférieur au montant payé ces dernières années (CHF 12'000.-). Cette réduction provient du fait que le contrôle interne implémenté l'année dernière par le service des finances facilite grandement le travail de l'organe de vérification. De même, un organe de vérification devient optimal dans la continuité, si bien que le Conseil municipal vous propose de renommer la fiduciaire Figema pour un nouveau mandat de 4 ans, soit pour 2021 – 2024.* »

M. A. Kurth, conseiller municipal : indique qu'il faut renommer l'organe de vérification des comptes pour les 4 prochaines années. Par souci de transparence, une demande d'offre a été demandée à une deuxième fiduciaire et au final, il relève que c'est l'administrateur des finances qui doit se trouver à l'aise avec ce choix. Il ajoute qu'il est donc proposé au Conseil général la société Figema et demande d'approuver cette proposition. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. A. Gagnebin, PVN : relève que la commune a déjà eu une expérience avec les deux sociétés. Il désire savoir quels sont les avantages de travailler avec Figema plutôt que Soresa.

M. A. Kurth, conseiller municipal : répond que Figema sait plus challenger que Soresa. La société Figema les aide à trouver des solutions et pousse le service dans ses retranchements. Il ajoute que c'est une société en tant qu'organe de contrôle qui les pousse à aller de l'avant.

M. P. a Marca, PSN : indique que le Parti socialiste recommande de continuer à travailler avec la fiduciaire Figema vu les explications de M. Kurth.

Mme S. Mamie, PVN : « *Le Parti Les Verts recommande de suivre l'avis du Conseil municipal.* »

M. A. Guillaume, FOR : propose de poursuivre avec la fiduciaire Figema.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général décide de nommer l'entreprise Figema SA comme organe de vérification des comptes pour la période 2021-2024.**

11. Rapport CM en réponse à la motion PSN (D. Bloch) « Paiement d'une partie des jetons de présence des élus au Conseil général, des commissions et des membres du Conseil municipal en bons "Oouh !" » (A. Kurth)

Rapport du Conseil municipal : « *Le Conseil général a donné son accord (séance du 30 septembre 2020) à cette motion qui prévoit que les jetons de présence des élus communaux soient partiellement acquittés sous la forme de bons "Oouh!" Le Conseil municipal a ainsi décidé de mettre en application cette modification et de fixer le montant remis sous forme de bons "Oouh!" de la manière suivante : Conseil général : CHF 100.- (en vigueur depuis 2019), Commissions : CHF 100.- (dès 2021), Conseil municipal : CHF 500.- (dès 2021). Le premier versement mixte (cash + bons "Oouh!") sera effectué lors du paiement annuel des jetons de présence 2021, plus précisément en décembre 2021. Ainsi, le Conseil général peut constater que la motion est réalisée.* »

M. A. Kurth, conseiller municipal : ajoute que la motion a été respectée et sera appliquée en 2021.

Mme A. V. Petrig, PSN : relève que le Parti socialiste neuvevillois remercie le Conseil municipal pour la mise en application de cette motion et relève que c'est une bonne manière de soutenir le commerce local dans la situation actuelle.

Le Conseil général prend acte de ce rapport.

12. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- Motion PSN (C. Frésard / P. a. Marca / J. Moeckli) « Faciliter la relance culturelle »
- Motion PLR (J. Niederer) « Sécurité du chemin des Rives »
- Motion PSN (P. a. Marca / C. Frésard / J. Moeckli) « Dynamiser la promotion touristique »
- Motion PVN (C. Louis) « Ne polluons pas nos eaux ! »
- Motion PVN (A. Gagnebin) « Modération du trafic – Respect de la limitation »
- Motion PVN (B. Kraus) « Un abonnement aux brochures "easyvote" pour nos jeunes »
- Postulat PVN (C. Louis) « Un plan vélo pour La Neuveville »
- Postulat PLR (C. Junod) « Aller à l'école en toute sécurité »
- Interpellation PSN (J. Moeckli / C. Frésard / P. a. Marca) « Quel soutien urgent à La Neuveville pour les secteurs en difficulté liée à la pandémie de virus Covid-19 ? »
- Interpellation PLR (F. Teutsch / M. Cochet) « Demande d'informations concernant le projet CFF »
- Interpellation PVN (S. Flüchiger) « Notre eau potable est-elle désormais sécurisée ? »
- Interpellation PVN (R. Mamie) « Lois sur la protection et l'accès aux rives du lac – Point de la situation à La Neuveville »
- Interpellation PVN (C. Voisard) « Quelle sécurité au carrefour A5 – Chemin de Ruveau ? »

Développements :

- **-Motion PSN (C. Frésard / P. a. Marca / J. Moeckli) « Faciliter la relance culturelle »**

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Motion PLR (J. Niederer) « Sécurité du chemin des Rives »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Motion PSN (P. a Marca / C. Frésard / J. Moeckli) « Dynamiser la promotion touristique »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Motion PVN (C. Louis) « Ne polluons pas nos eaux ! »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Motion PVN (A. Gagnebin) « Modération du trafic – Respect de la limitation »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Motion PVN (B. Kraus) « Un abonnement aux brochures "easyvote" pour nos jeunes »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Postulat PVN (C. Louis) « Un plan vélo pour La Neuveville »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Postulat PLR (C. Junod) « Aller à l'école en toute sécurité »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Interpellation PSN (J. Moeckli / C. Frésard / P. a Marca) « Quel soutien urgent à La Neuveville pour les secteurs en difficulté liée à la pandémie de virus Covid-19 ? »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Interpellation PLR (F. Teutsch / M. Cochet) « Demande d'informations concernant le projet CFF »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Interpellation PVN (S. Flückiger) « Notre eau potable est-elle désormais sécurisée ? »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Interpellation PVN (R. Mamie) « Lois sur la protection et l'accès aux rives du lac – Point de la situation à La Neuveville »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

- Interpellation PVN (C. Voisard) « Quelle sécurité au carrefour A5 – Chemin de Ruveau ? »

Le développement est contenu dans le texte de l'intervention parlementaire.

13. Questions simples et traitement

Mme S. Mamie, PLV : « *La volonté de développer La Neuveville le concept de "Cité de l'énergie" a été manifestée par tous les partis lors de la précédente législature. Quel est l'état d'avancement du dossier et quelle catégorie de label (suisse, européen ou plus) visons-nous à terme à La Neuveville ?* »

Mme M. Ram-Zellweger, FOR : « *Lors du Conseil général du 2 décembre 2020 (objet n°12), le Conseil municipal a répondu à la motion du Parti Forum et à celle du Parti socialiste, que la labélisation Cité de l'énergie était une priorité qui était en passe d'être réalisée, en principe dans le délai d'octobre 2022. Or, la COMEN, dont le mandat était de mettre en œuvre cette labélisation, a été abruptement dissoute par le Conseil municipal en décembre 2020. Le nouveau Conseil municipal peut-il confirmer sa volonté de finaliser le processus de labélisation Cité de l'énergie ou la certification BEakom dans un délai similaire ?* »

M. J. Wenger, conseiller municipal : « *La Cité de l'énergie faisait partie d'une autre commission l'année passée, qui se nommait la COMEN. L'idée serait de regrouper la COMEN et la COMEQ. Au Conseil général du mois de septembre 2020, il y a eu 3 interventions des parlementaires, par rapport à la labellisation de la Cité de l'énergie dont : deux motions dont une de Forum et une du Parti socialiste neuvevillois et un postulat du Parti libéral-radical. Il y a eu des réponses au dernier Conseil général du mois de décembre 2020 sur le 2 motions et le postulat quant à lui reste encore à traiter. Cependant, nous devons faire le point de situation et examiner ce que la Commune pourrait réaliser afin d'obtenir la labellisation Cité de l'énergie. Pour ce faire, il faudra collaborer avec la GTE, étant donné que cela ne se limite pas uniquement au service de l'équipement. Mais nous sommes en attente de l'engagement de la nouvelle personne pour la GTE, qui remplacera Mme C. Féver, afin d'avoir une discussion à ce sujet et d'établir un bilan. Toutefois, cela concerne principalement les bâtiments, à réfléchir si cela doit rester dans la COMEQ. Lors de la prochaine séance au mois de mai, nos services apporteront du concret à ce propos. L'entreprise Planair ou la société SACEN peuvent nous garantir que dans 2 ans la Commune pourrait faire partie de la Cité de l'énergie. Mais avant toute chose, nous devons établir un cahier des charges, le porter au Conseil municipal et si acceptation, mandater une entreprise externe. Le problème avec la Cité de l'énergie est que la certification est pour une durée de 4 ans, car au changement des municipaux qui ne s'intéresseraient pas à la Cité de l'énergie, nous ne serions plus certifiés. BEakom propose les mêmes mesures que la Cité de l'énergie et de plus, nous aurions droit à des subventions, contrairement à la Cité de l'énergie. Et cela ferait partie dans les règlements de la Commune, ainsi, lors du changement des municipaux, la labellisation perdure.* »

Mme A. Honsberger, PLR : « *Serait-il possible de sécuriser entièrement la place de jeux au bord du lac, plus particulièrement à l'endroit où les enfants grimpent pour arriver sur l'aquarium des pêcheurs avec un risque de chute de 2 mètres ?* »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : informe que la sécurisation de l'aquarium des pêcheurs est en cours. La partie direction Neuchâtel restera ouverte.

M. T. Gutmann, UDC : « *Pouvez-vous nous renseigner sur le projet immobilier que veut réaliser ARTEMIS sur l'ancien site de la Frifri à St-Joux ?* »

M. C. Ferrier, conseiller municipal : indique qu'un mandat d'étude parallèle est en cours.

M. T. Gutmann, UDC : « *Moutier ayant choisi de quitter le canton de Berne, La Neuveville sera-t-elle intéressée à accueillir une partie des autorités cantonales telle que le tribunal régional ou l'intendance des impôts ?* »

M. C. Frioud Auchlin, maire : répond que la décision a eu lieu ce weekend et que le passage effectif de Moutier dans le canton du Jura interviendra que dans quelques années. Elle relève que c'est une décision qui doit être collégiale de la part du Conseil municipal et qu'une étude sur les infrastructures d'accueil possibles va être réalisée. Pour l'instant, il s'agit juste d'une intention.

M. L. Burkhalter, PLR : « *Suite à l'approbation du crédit d'engagement de CHF 78'621.- du 18 mars 2020, j'ai demandé où serait entreposé ladite scène entre chaque spectacle et durant l'entreposage hivernal. Réponse donnée par M. A. Olivieri était que la scène sera entreposée dans l'ancien local des pompiers de La Neuveville. Suite à cela, je constate que durant tout cet hiver, elle se trouvait à l'air*

libre, sur la place devant le bâtiment de la voirie. La commune n'a toujours pas trouvé un endroit adéquat pour cette scène ou est-ce que toutes les précautions n'ont pas été prises au moment de l'achat (dimensions ou autres)? »

M. A. Louis, conseiller municipal : répond qu'effectivement, la nouvelle scène n'entre pas dans le local qui lui était dédié. Il relève s'être renseigné sur le fait de pouvoir la bâcher et la laisser à l'extérieur à longue échéance, ce que M. Rémy Beuchat lui a confirmé.

14. Communications

Mme L. Glatz, conseillère municipale : informe que suite à la demande qui avait été faite pour une ouverture de l'école à journée continue durant les vacances, il a été mis en place une ouverture lors de la 3^e semaine des vacances d'avril, qui fera office de test. La structure sera ouverte le mardi et le vendredi durant cette semaine-là. Elle ajoute qu'elle travaille sur un projet d'ouverture plus abouti pour l'année prochaine.

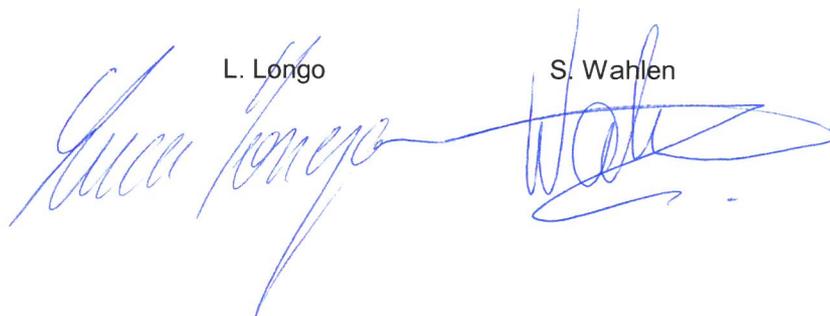
M. L. Longo, président, PLR : souhaite une belle soirée à tous les participants et leur donne rendez-vous en date du 16 juin 2021 pour la prochaine séance en leur souhaitant de belles fêtes de Pâques. Il rappelle que toutes les interventions parlementaires réalisées ce soir doivent être transmises par courriel à la chancellerie municipale, à l'adresse indiquée en bas de page de l'ordre du jour de la séance.

La séance est levée à 21h45.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président L'adjointe au chancelier

L. Longo

S. Wahlen





Conseil général du 31.03.2021

Parti Socialiste Neuvevillois

MOTION : Faciliter la relance culturelle

Résumé

Dans le contexte actuel de la pandémie de COVID-19, les acteurs-trices culturel-le-s, économiques et touristiques de La Neuveville et de la région sont impacté-e-s par les annulations d'événements et la diminution des visiteurs. La reprise n'en sera que plus belle et plus riche si nous l'anticipons. Si nous ne pouvons pas prévoir l'évolution du coronavirus, nous pouvons toutefois organiser des moyens rapides et efficaces de soutien technique, par exemple, avec la diffusion sur internet des événements culturels, sportifs et autres, au bénéfice des besoins et de la qualité de vie des Neuvevillois-es.

Développement

L'évolution sanitaire est incertaine. Le scénario d'un enchaînement successif d'assouplissements et de restrictions sanitaires n'est pas exclu ces prochains mois. Le Parti Socialiste Neuvevillois souhaite que des solutions concrètes bénéficient aux associations neuvevilloises, afin d'assurer une continuité de l'offre culturelle malgré le contexte actuel de la pandémie du COVID-19.

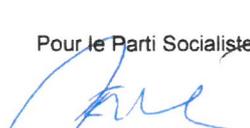
En effet, l'organisation d'événements se fait de plus en plus complexe, avec des plans en présentiel, à distance, en semi-confinement, et selon des lois qui évoluent au gré de la situation pandémique. Dans ce contexte, nous avons entendu que la planification et la réalisation d'événements pèse davantage sur les bénévoles et les associations à La Neuveville. Il est important que les associations culturelles et sportives soient soutenues financièrement et techniquement, afin de pouvoir conserver des événements et des manifestations riches et de qualité.

Le Parti Socialiste Neuvevillois accorde une grande importance à la promotion de la culture locale. Aussi, nous souhaitons que les artistes indépendant-e-s, ainsi que les bénévoles des associations culturelles aient la possibilité de poursuivre leurs activités, même en période de (semi-)confinement et surtout lorsque le présentiel est temporairement rendu impossible en raison des restrictions sanitaires. Aussi, nous demandons au Conseil municipal :

- De faciliter l'installation ou la location d'équipement de diffusion simultanée sur internet (livestream) des concerts, spectacles, événements sportifs et autres manifestations au bénéfice des artistes indépendant-e-s (musicien-ne-s, chanteurs-euses, acteurs-trices et plein d'autres), ainsi que des associations culturelles et sportives qui le souhaitent.

Nos acteur-trices de la vie culturelle, touristique et sportive neuvevilloise pourront tirer parti de ces équipements technologiques, notamment en cas de reconfinement et de fermeture des établissements publics dus au coronavirus. Une telle installation permettra en outre aux habitants-e-s de La Neuveville de jouir de la culture, même si la situation sanitaire ne leur permet pas d'y assister sur place. Enfin, ce type de matériel est un investissement judicieux, y compris à long terme, puisqu'il peut offrir un espace supplémentaire aux artistes indépendant-e-s de La Neuveville qui souhaiteraient se faire connaître dans la région.

Pour le Parti Socialiste Neuvevillois


Caroline Frésard


Patrice a Marca


Joëlle Moeckli

Municipalité de La Neuveville							
Reçu		29 MARS 2021					
M. S. S.							
ADM	ECO	ECU	GTE	INS	LCI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	CM	CG			



Conseil général du 31 mars 2021

Motion

- - - Sécurité du Chemin des rives - - -

Résumé d'introduction de la motion

La sécurité des usagers du chemin des rives est important surtout en période de forte affluence avec l'arrivée des beaux jours. Il est donc important de veiller à ce que tous les « points sensibles » ne deviennent pas des lieux d'accidents.

Développement de la motion

Me promenant régulièrement le long des rives du lac, il me semblerait judicieux de faire quelque chose, pour éviter un accident futur.

En effet, le long du Chemin des rives, juste après la buvette du débarcadère, le fameux « S » est sans la moindre visibilité.

Une fois sur deux, étant avec mon fils, nous nous faisons surprendre par des vélos venant de la direction opposée, venant à vive allure. Il serait envisageable de trouver une solution pour éviter collisions, dégâts, voire des blessés.ées.

Ce lieu est fort fréquenté surtout à la venue des beaux jours, c'est pour cela que je demande au Conseil municipal d'apporter plus de sécurité à cet endroit sensible et dangereux.

La Neuveville, le 31 mars 2021

Pour le PLRLN

Julien Niederer
Membre du Conseil général

Municipalité de La Neuveville							
Reçu	29 MARS 2021						
Révisé à							
ADM	ECO	ECU	GTE	INS	LGI	SEC	SOG
AVS	CAJ	PH	CM	CS			



Parti Socialiste Neuvevillois

Conseil général du 31.03.2021

MOTION : Dynamiser la promotion touristique

Résumé

Dans le contexte actuel de la pandémie de COVID-19, le secteur du tourisme à La Neuveville et dans la région est impacté par les annulations d'événements et la diminution des visiteurs. La reprise n'en sera que plus belle et plus riche si nous l'anticipons. Si nous ne pouvons pas prévoir l'évolution du coronavirus, nous pouvons toutefois accentuer, avec des moyens rapides et efficaces, une promotion touristique accrue au bénéfice des besoins et de la qualité de vie des Neuvevillois-es, ainsi que de l'économie locale.

Développement

L'évolution sanitaire est incertaine. Le scénario d'un enchaînement successif d'assouplissements et de restrictions sanitaires n'est pas exclu ces prochains mois. Avec la participation de Jura bernois Tourisme et Parc du Chasseral, il est nécessaire de trouver ou d'appuyer des solutions de relance qui soient bénéfiques à La Neuveville, ainsi qu'à toute la région. En effet, bien des activités touristiques sont rendues difficiles par la situation pandémique. Toutefois, les activités en plein air, la découverte du patrimoine ainsi que le tourisme local en Suisse ont suscité l'intérêt de nombreux touristes.

La promotion du tourisme à La Neuveville est une thématique importante pour le Parti Socialiste Neuvevillois. Nous souhaitons redynamiser le tourisme de manière à contribuer, d'une part, à la promotion de l'économie locale, notamment pour la restauration, les bars et tea-rooms, les commerces, ainsi que l'hôtellerie entre autres, et d'autre part, à créer des synergies fructueuses entre les différents acteurs régionaux.

Ainsi, le Parti Socialiste Neuvevillois demande au Conseil municipal :

- de renforcer et relancer la promotion touristique de la commune et de sa région auprès de ses partenaires préexistants (Jura bernois Tourisme et Parc du Chasseral).

Pour le Parti Socialiste Neuvevillois


Patrice a Marca


Caroline Frésard


Joëlle Moeckli

Municipalité de La Neuveville							
Reçu	29 MARS 2021						
D. T. S. M.							
ADM	ECO	ECJ	G. E	INS	LCI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	CM	CG			



Conseil général du 31 mars 2021

Motion

Ne polluons pas nos eaux !

Résumé

Les grilles d'égouts sont une source potentielle de pollution pour les milieux aquatiques lorsque les eaux qu'elles contiennent ne sont pas traitées. En tant que commune riveraine du lac de Biemme, il est important que La Neuveville joue un rôle de prévention et de préservation des écosystèmes aquatiques qui l'entourent. Dans cette optique, nous demandons que La Neuveville se munisse des plaquettes « Ne polluez pas nos eaux » proposées par l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA) et devienne membre de l'association. Il est demandé d'installer une plaquette à côté de chaque grille d'égout de la localité.

Développement

En Suisse, 1 grille des caniveaux sur 3 n'est par raccordée à une STEP et se déverse directement dans un cours d'eau, un lac ou une nappe phréatique. De nombreuses personnes ignorent que leurs détergents contiennent des substances toxiques pour les organismes aquatiques et l'environnement et sont loin de se douter que ce qu'ils jettent dans une grille d'évacuation peut se retrouver directement dans la rivière ou le lac le plus proche. Ainsi, des eaux usées se retrouvant dans un milieu aquatique sans avoir été traitées sont régulièrement à l'origine d'importantes pollutions. En 2016, l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA) a lancé une campagne de prévention pour corriger l'idée reçue selon laquelle chaque grille d'égout est raccordée à une STEP. Les communes peuvent ainsi se munir de plaquettes en aluminium portant l'inscription « Ne polluez pas nos eaux ». L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) souligne également l'importance de l'amélioration de l'information au sein des communes et donc la promotion de comportements respectueux de l'environnement. En tant que commune située sur les rives du lac de Biemme, il est judicieux que La Neuveville soit membre de la VSA et se munisse des plaquettes « Ne polluez pas nos eaux » afin de réduire la quantité de produits toxiques provenant de travaux agricoles ou ménagers, de déchets et de mégots se retrouvant dans nos eaux de surfaces ou souterraines.

Pour les Verts La Neuveville
Cyprien Louis

C. Louis

Municipalité de La Neuveville							
Reçu		29 MARS 2021					
R. Louis							
ADM	ECO	ECU	GVE	INS	LCI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	CM	CG			



Conseil général du 31 mars 2021

Motion

Modération du trafic – respect de la limitation

Nous demandons la mise en place d'obstacles afin d'assurer le respect des limitations de vitesse dans la localité.

Développement

On observe régulièrement des dépassements de vitesse à La Neuveville, notamment au Chemin des Prés-Guëtins, à la route de Neuchâtel, et le long de l'avenue des Collonges. L'installation de radars étant inefficace à long terme, nous demandons plutôt la mise en place d'obstacles obligeant les automobilistes à ralentir naturellement, à l'exclusion de gendarmes couchés (qui provoquent une pollution supplémentaire). On pourrait s'inspirer des idées appliquées dans les communes voisines, comme Le Landeron. L'Avenue des Collonges devrait elle aussi faire l'objet de telles mesures, c'est pourquoi il serait opportun à cet effet d'impliquer le Canton.

Le marquage d'empreintes de pas en différents endroits, afin de signifier que les piétons peuvent traverser librement dans les zones 30 est également recommandé par les directives officielles de modération du trafic.

Pour Les Verts – La Neuveville

Alain Gagnebin

Municipalité de La Neuveville							
Reçu		29 MARS 2021					
Révisé							
ADM	ECO	ECU	G.E	INS	LOI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	CM	LG			



Conseil général du 31 mars 2021

Motion

Un abonnement aux brochures «easyvote» pour nos jeunes

Résumé

Nous demandons que le Conseil municipal rejoigne les 523 communes actuellement abonnées à la brochure «easyvote» pour leurs jeunes adultes de 18 à 25 ans.

Développement

Selon une étude réalisée par «easyvote» et l'institut gfs.bern, les jeunes électeurs suisses participent encore moins aux élections et votations que leurs concitoyens plus âgés. Une des raisons principales ? Des votations surchargées et des documents explicatifs complexes et peu adaptés au jeune public. Avec la brochure réalisée par «easyvote», les enjeux électoraux cantonaux et nationaux ainsi que les élections sont présentés sur deux pages A5 d'une manière neutre, plus compréhensible et digeste. Cela permettra à La Neuveville de contribuer de manière importante à la sensibilisation des jeunes aux questions politiques et à augmenter leur intérêt pour ces thématiques. Cette documentation permet aux jeunes, et accessoirement à leur entourage, de comprendre entièrement et de manière autonome les enjeux parfois cachés des votations. L'offre est idéale pour les communes étant donné que «easyvote» envoie directement la brochure aux personnes avec ou sans lettre d'accompagnement. En plus des intérêts déjà présentés, cette action permet également d'améliorer le taux de participation aux votations et élections, qui est particulièrement bas dans le Jura bernois. Plusieurs communes de la région ont déjà souscrit un abonnement et ont de très bon retours.

Pour les Verts La Neuveville

Basil Kraus

Municipalité de La Neuveville							
Reçu		29 MARS 2021					
COMPTES							
ADM	ECO	ECU	GE	INS	LOI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PU	CM	CP			



Conseil général du 31 mars 2021

Postulat

Un plan vélo pour La Neuveville

Résumé

Nous demandons au Conseil municipal de présenter un projet de délibération pour un crédit d'étude visant à établir un plan vélo pour la Commune. Celui-ci doit permettre de développer les aménagements cyclables sur tout le territoire communal et identifier les itinéraires vélo sécurisés à favoriser. Il doit aussi assurer le développement de suffisamment de places de stationnements pour vélos, par principe couvertes et sécurisées, en particulier à proximité des transports publics, commerces et services publics. Enfin, il doit analyser la possibilité d'implémenter un réseau de vélos en libre-service et des stations de recharges électriques à certains lieux stratégiques. Une coordination et une intervention devront être assurés dans ce cadre avec la direction cantonale des Travaux publics et des transports, pour qu'elle suive l'étude, formule des recommandations et soutienne la mise en œuvre des mesures préconisées par celle-ci sur le domaine public cantonal. Le Conseil municipal devra ensuite présenter le crédit d'investissement correspondant aux mesures préconisées.

Développement

Dans le développement de la mobilité, le vélo est aujourd'hui une option toujours plus choisie et privilégiée. Outre les avantages connus en termes de réduction des nuisances (pollution et bruit), de fluidité du trafic et de santé, le vélo permet également de repenser le territoire ainsi que de gagner du temps. L'avènement du vélo électrique est dans ce contexte spécialement important, dans la mesure où il permet de rendre le vélo utile et réaliste pour des distances plus importantes que le vélo mécanique. S'y ajoute que le vélo est aussi favorable aux commerces locaux ainsi qu'au tourisme.

Un critère essentiel dans ce cadre réside toutefois dans la sécurité de la pratique et les aménagements existants. Sur ce point, la Neuveville accuse actuellement un retard en comparaison avec d'autres communes de même taille et les objectifs cantonaux. Nous souhaitons que la politique en faveur du vélo ne se résume plus à l'accueil régulier du Tour de Romandie, mais qu'elle se traduise par des investissements pour des aménagements concrets. D'ailleurs, et à titre d'exemple, la mise en place d'un service de vélos libre-service centrée sur la gare permettrait de favoriser le transport multimodal et de désengorger certains lieux pris d'assaut par les voitures. Nous pensons notamment à Saint-Joux.

Pour les Verts La Neuveville

Cyprien Louis

C. Louis



Conseil général du 31 mars 2021

Postulat

- - - Aller à l'école en toute sécurité - - -

Résumé d'introduction du postulat

Demande au Conseil Municipal d'étudier la mise en place d'éléments de sécurité dans le but de pouvoir amener nos enfants en toute sûreté à l'école primaire.

Développement du postulat

Par ce postulat, je vous invite à examiner concrètement le problème de la sécurité sur les trajets d'école. Actuellement il n'y a pas un matin où je ne vois pas une scène dangereuse pour les enfants.

Voici les quelques problèmes constatés :

- Les voitures ne s'arrêtent pas avant « le semi-trottoir »
- Les voitures roulent trop vite sur la route cantonale sans se préoccuper du fait que cette zone est à proximité d'une école
- Pas de passage piéton à la boulangerie
- Chaos de voitures côté nord de l'école

Je trouve facile de tourner la responsabilité vers le Canton de Bern, le jour où un accident arrive c'est bien nous qui devons nous justifier. J'insiste sur une prise de position du Conseil municipal concernant des marquages au sol afin de rendre attentif les automobilistes au danger de cette zone.

Je trouve également dommage que la barrière le long de la route ait disparu, un enfant est tellement rapidement sur la route surtout quand il sort en courant de l'école.

Si la commune arrive à faire un marquage au sol profitons-en également pour remettre un passage piéton devant la boulangerie Conrad et au centre de la vieille ville afin d'adoucir le coupe-gorge actuel.

La Neuveville, le 31 mars 2021

Pour le PLRLN

Cédric Junod
Membre du Conseil général



INTERPELLATION : Quel soutien urgent à La Neuveville pour les secteurs en difficulté liée à la pandémie de virus COVID-19 ?

Résumé

A l'aube d'une potentielle 3^{ème} vague, le prolongement des restrictions sanitaires perdure et les perspectives sont incertaines. Le semi-confinement aide à freiner la propagation du virus. Il n'est cependant pas sans conséquences sociales et économiques sur la population neuvevilloise. Quelles mesures urgentes de soutien le Conseil Municipal a-t-il entrepris et va-t-il encore engager en 2021, pour appuyer les personnes affectées, notamment les commerçant·e·s, les restaurateur·trices, les artisan·e·s et les acteurs·trices culturel·le·s ?

Développement

La pandémie du coronavirus a eu un impact considérable sur la population neuvevilloise. Des personnes sont tombées malades et/ou ont été mises en quarantaine. Des gens ont perdu leurs proches. Le (semi-)confinement a limité les activités de plusieurs domaines, notamment économiques et culturels. Malgré un semblant de retour à la normale en été 2020, la détérioration de la situation épidémiologique de ces derniers mois a brouillé les pistes quant à l'issue de cette crise. Les magasins dits « non essentiels » et les restaurants ont dû adapter leurs activités au gré des normes sanitaires en constante évolution. Les associations culturelles reportent leurs spectacles de mois en mois. Les temps sont aussi durs pour certain·e·s artisan·e·s qui reçoivent moins de commandes qu'avant.

Compétents en la matière, la Confédération et le canton fournissent des aides, par exemple des allocations pour perte de gain (APG) et autres compensations, à ceux et celles qui remplissent les critères. Les autres ont dû trouver des solutions par leurs propres moyens. Nous avons d'ailleurs été impressionné·e·s par la solidarité et la créativité des Neuvevillois·es pour traverser cette période pandémique. Par ailleurs, nous nous réjouissons que le Conseil municipal ait pris la décision de fournir un soutien au niveau communal lors de la 1^{ère} vague en 2020. Par exemple, des bons Ouh ont été introduits, pour une période limitée afin de promouvoir le commerce local. Cette action a été appréciée par la population.

Aujourd'hui, la situation reste préoccupante du point de vue sanitaire, social et économique. La campagne de vaccination est en cours, or le nombre d'infections est de nouveau en hausse. Les mesures d'assouplissement ont été repoussées par le Conseil fédéral à une date indéterminée. Certains pays voisins sont reconfinés. Dans ce contexte, le Parti Socialiste Neuvevillois demande les renseignements suivants :

- Quelle est l'appréciation du Conseil municipal du résultat de la première expérience des bons Ouh ?
- Au vu de la situation actuelle, envisage-t-il de relancer ces bons pour l'année 2021 ? Si oui, quand ?
- Quelles autres mesures de soutien urgent à l'échelle communale le Conseil municipal prévoit-il pour soulager rapidement les établissements et les entreprises à l'arrêt en raison de la situation sanitaire ?

Pour le Parti Socialiste Neuvevillois

Joëlle Moeckli, Caroline Frésard, Patrice a Marca

Municipalité de La Neuveville							
Reçu	29 MARS 2021						
F I L S							
ADM	ECO	ECU	GTE	INS	LCI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	CM	CG			



Conseil général du 31 mars 2021

Interpellation

--- Demande d'informations concernant le projet CFF ---

Résumé d'introduction de l'interpellation

Le dossier des Chemins de fer fédéraux (CFF) est, depuis plusieurs années, un projet d'une grande ampleur pour la rive nord du Lac de Bière. Le PLR souhaite interpellier le Conseil municipal sur sa stratégie par soucis de transparence envers les élus et la population.

Développement de l'interpellation

Ce projet ambitieux aura un fort impact sur le paysage de La Neuveville – Chavannes et touche bon nombre d'acteurs locaux. Politiques, vigneron et la population sont directement concernés par ces travaux. Le PLR demande au Conseil municipal d'éclaircir sa stratégie pour défendre les intérêts de notre ville toute en cherchant des synergies constructives.

Suite aux changements de personnel notamment au sein de la gestion du territoire, quelles sont les personnes qui représentent aujourd'hui notre ville dans les différents groupes de travail ? Le PLR demande également une présentation de la stratégie et du projet au Conseil général dès que possible.

Les travaux commenceront prochainement, il est donc indispensable d'avoir une vision claire du projet qui impactera La Neuveville sur une très longue durée et de manière irréversible. La population nous fait confiance pour que ses intérêts soient défendus en toute transparence. Le siècle dernier, la construction de l'autoroute a eu un impact considérable dans le paysage neuvevillois. Il est donc primordial de s'impliquer dans le projet des CFF avec attention pour que celui-ci s'adapte au mieux à notre localité et à son paysage qui fait son charme.

La Neuveville, le 31 mars 2021

Pour le PLRLN

Fabian Teutsch
Membre du Conseil général

Matthieu Cochet
Membre du Conseil général



Conseil général du 31 mars 2021

Interpellation

Notre eau potable est-elle désormais sécurisée ?

Résumé

Nous souhaitons connaître l'état de situation précis et actuel concernant l'alimentation en eau potable à la Neuveville.

Développement

À la suite du scandale de l'eau potable de 1998 à la Neuveville, plusieurs (fausses) alertes ont été données à la population par les autorités : en décembre 2012 et en avril 2016.

Afin d'obtenir toute la transparence nécessaire sur ce dossier et afin de rétablir la confiance de la population, nous souhaitons connaître l'état précis et actuel de la situation. Notre question au Conseil Municipal est donc la suivante :

Quelles ont été les mesures prises pour assainir et sécuriser l'alimentation en eau potable de la Neuveville et quel est l'état de la situation aujourd'hui ?

Pour les Verts La Neuveville
Samuel Flückiger

Municipalité de La Neuveville							
Recu		29 MARS 2021					
F. O. S. 1							
ADM	ECO	ECU	GYE	INS	LCJ	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	CM	CG			



Conseil général du 31 mars 2021

Interpellation

Lois sur la protection et l'accès aux rives du lac – point de la situation à La Neuveville

Résumé :

Les lois fédérale (LAT) et cantonale (LRLR) précisent les modalités d'application des accès et de la protection des rives des lacs et cours d'eau. Où en sommes-nous à La Neuveville ?

Développement :

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) précise dans son art 3 : « Les autorités chargées de l'aménagement du territoire tiennent compte des principes suivants »

- al², lettre c « de tenir libres les bords des lacs et des cours d'eau et de faciliter au public l'accès aux rives et le passage le long de celles-ci ».

Le canton de Berne décrit l'application de cette loi fédérale dans la loi sur les rives des lacs et des rivières (LRLR). Sur la page internet du canton, on y lit : « des 346 communes du canton de Berne, 90 sont tenues d'édicter des plans de protection des rives. Au 1^{er} janvier 2019, 84 communes disposaient d'un plan de protection des rives approuvé pour l'ensemble de leur territoire.

Questions :

Qu'en est-il à La Neuveville ? Ce plan est-il public et disponible ?

Pour les Verts La Neuveville

Richard Mamie

Municipalité de La Neuveville							
Reçu		29 MARS 2021					
Membres							
ADM	ECD	ECU	GVE	INS	LCI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	CM	EG			



Conseil général du 31 mars 2021

Interpellation

Quelle sécurité au carrefour A5 – chemin de Ruveau ?

Résumé

La sécurité au carrefour marquant la fin du tronçon autoroutier de l'A5 près de l'Atelier Oi est loin d'être optimale. Il serait bienvenu de profiter des actuels travaux à cet endroit pour améliorer la situation.

Développement

Il est fréquent que les véhicules circulant sur l'A5 ne prennent pas la peine de ralentir et ne respectent pas le 60 km/h à la fin de l'autoroute, à la hauteur du carrefour près de l'Atelier Oi, y compris certains poids lourds. Ceci engendre des risques, en particulier pour les véhicules qui tournent à gauche depuis le chemin de Ruveau en direction de Bienne, et ceux qui s'engagent en direction de Bienne également, depuis le sens unique sous le pont, où la visibilité est très réduite. S'y ajoutent de fréquents demi-tours périlleux, pourtant interdits par deux panneaux, par-dessus le stop du bas du chemin de Ruveau. L'actuel rétrécissement de la chaussée dû aux travaux à cet endroit évite ces problèmes, mais provisoirement seulement.

Les Vert.e.s demandent au Conseil municipal :

- s'il estime que la sécurité est suffisante, en temps normal, à cet endroit ;
- s'il est prêt à intervenir auprès des autorités compétentes pour qu'à la fin des travaux, le gabarit de la chaussée et l'aménagement du carrefour soient adaptés afin de mieux inciter les usagers à respecter les limitations et interdictions déjà en vigueur.

Pour les Verts La Neuveville
Clovis Voisard

Municipalité de La Neuveville							
Reçu		29 MARS 2021					
F. O. B. S. B.							
ADM	ECO	ECU	GYE	INS	LCI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	CM	CG			